

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

BIA – Brevet d’Initiation Aéronautique

CAEA – Certificat d’Aptitude à l’Enseignement Aéronautique

BIR n° 17 du 25 janvier 2021

Réf : DEC

La direction des examens et concours est chargée d’organiser les examens du brevet d’initiation aéronautique (B.I.A.) et du certificat d’aptitude à l’enseignement aéronautique (C.A.E.A.)

Textes de référence :

- Arrêtés du 19 février 2015 relatifs au brevet d’initiation à l’aéronautique (BIA) et au certificat d’aptitude à l’enseignement aéronautique (CAEA).

- Arrêté du ministère de la transition écologique et solidaire du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux titres et qualifications aéronautiques permettant la dispense d'épreuves du CAEA

- NOR : MENE2032127N - Note de service du 07-12-2020 - MENJS - DGESCO A-MPE

I – CALENDRIER :

Dates du registre d’inscription :

Ouverture des inscriptions : **mercredi 27 janvier 2021**

Clôture des inscriptions : **mercredi 10 mars 2021**

Date des épreuves du BIA et des écrits du CAEA : **mercredi 19 mai 2021 à 14h00**

II – INSCRIPTIONS :

- Inscription au BIA :

Avant de procéder à l’inscription, il convient **de prévoir une copie de la pièce d'identité du candidat** (carte d'identité, permis de conduire ou passeport) qui devra être déposée sur le serveur d'inscription.

- Pour les **candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous-contrat de l’académie de Lyon**, l'inscription à l'examen du BIA doit être faite par l'établissement scolaire d'origine (et non par l'établissement de formation au BIA si celui-ci est différent).
- Pour les **candidats non scolaires, hors académie** (si vous êtes scolarisés dans une autre académie mais que vous suivez votre formation au sein de l’académie de Lyon) ou **scolarisé dans un établissement privé hors-contrat**, l'inscription à l'examen doit être faite individuellement. À cette fin, un lien vers la nouvelle plateforme de gestion des examens et concours Cyclades sera mis à disposition sur le site de l'académie de Lyon (www.ac-lyon.fr).

Attention, pour s'inscrire dans l'académie de Lyon, le candidat doit être scolarisé ou suivre sa formation au BIA dans un établissement appartenant à l'académie.

Si le candidat est non scolarisé, il doit résider ou suivre sa formation au BIA dans l'un des trois départements de l'académie (Loire, Rhône et Ain).

Lors de l’inscription au BIA, il est possible de s’inscrire à l’épreuve facultative d’Anglais.

La convocation à l’examen sera directement disponible sur la plateforme Cyclades ; une notification sera envoyée aux établissements pour les candidats scolaires et directement aux intéressés pour les candidatures individuelles.

- Inscription au CAEA :

Il n'existe qu'une seule procédure d'inscription, quel que soit le statut du candidat : candidat non enseignant ou candidat enseignant.

ATTENTION, pour s'inscrire dans l'académie de Lyon, le candidat non enseignant doit résider dans l'un des trois départements de l'académie (Loire, Rhône et Ain) ou pour un candidat enseignant, il doit enseigner dans un établissement appartenant à l'académie.

L'inscription se fait en ligne à l'adresse : <https://extranet.ac-lyon.fr/caea>

Chaque candidat est tenu de s'inscrire sur le formulaire en ligne.

Pour que **l'inscription soit validée**, un document au format PDF d'une pièce d'identité scannée (*carte d'identité **recto uniquement**, permis de conduire, ou passeport*) devra être déposé sur le serveur d'inscription (**prévoir ce document avant de se connecter sur l'application d'inscription**).

Pour que **les dispenses des épreuves d'admissibilité (écrit) ou d'admission (oral)** soient validées, les documents au format PDF (*Titre ou qualification aéronautiques et arrêté de titularisation pour un candidat enseignant*) devront être déposés sur le serveur d'inscription (**prévoir ces documents avant de se connecter sur l'application d'inscription**).

Les conditions de dispense sont prévues selon le tableau ci-dessous :

	Épreuve d'admissibilité	écrite	Épreuve d'admission	orale
Enseignant titulaire de l'éducation nationale			dispensé	
Enseignant titulaire de l'éducation nationale disposant d'un titre selon * ou **	dispensé		dispensé	
Candidat disposant d'un titre selon *	dispensé			

* Candidat disposant d'un titre valide, reconnu en France, autorisant la formation initiale à la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la formation initiale à la conduite d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat

** Candidat disposant d'une qualification valide autorisant en France la pratique du parachutisme sportif ou du vol libre, ou autorisant en France la conduite, en tant que commandant de bord, d'un avion, d'un ultra-léger motorisé (ULM), d'un planeur, d'un hélicoptère ou d'un aérostat

À l'issue de la saisie, un code candidat est attribué qui confirme l'enregistrement et permet au candidat d'apporter des modifications éventuelles jusqu'à la fermeture du serveur.

Le centre d'examen de l'épreuve d'admissibilité du CAEA (écrit) session 2021 se déroulera à CANOPÉ académie de Lyon - site de Lyon situé au 47 rue Philippe de Lassalle.

Après la correction de l'épreuve d'admissibilité du CAEA (écrit) session 2021, une convocation pour l'épreuve d'admission (oral) sera envoyée à l'adresse où réside le candidat.

Cette procédure sera également utilisée pour l'envoi du diplôme.